

COMMENT ÉCONOMISER PLUSIEURS MILLIARDS D'EUROS DE DÉPENSE PUBLIQUE ?

Wall Street Institute constate que la gestion de la formation professionnelle en France amène à un gâchis sans que personne ne semble s'en soucier.

Il existe pourtant des solutions simples pour résoudre ce problème.

Alors que le contexte économique national et international s'avère toujours aussi difficile, la formation professionnelle est un enjeu de premier plan. Le champ couvert par cette dernière est considérable et la manne dégagée à cet effet impressionnante. **Malheureusement, la gestion de ces fonds, dans un système plus qu'opaque, mène à de nombreuses anomalies. Il y a donc matière à faire des économies tout en prenant des mesures pour favoriser l'efficacité de la formation professionnelle.**

Une mauvaise gestion du budget de la formation professionnelle

Le champ couvert par la formation professionnelle englobe la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue, les collecteurs des fonds de la formation professionnelle (environ 40 000 recensés), l'ensemble des organismes de formation ainsi que les différents réseaux d'accueil. **Selon la Cour des Comptes, cette activité représente au total « un volume financier d'environ 30 milliards d'euros ».**

La Cour des Comptes a ainsi rendu public cette année un **référé alarmiste sur « le contrôle par les services de l'État » des fonds de la formation professionnelle collectés chaque année pointant également « l'inadaptation des méthodes et instruments mis en œuvre pour assurer cette mission ».**

Alors que les masses financières dégagées **ont augmenté de 70% depuis près de 10 ans**, les moyens des services ont faiblement progressé, faisant ressortir **« une insuffisance de moyens et des défauts d'organisation qui se sont aggravés au cours des dix dernières années ».**

La faiblesse des moyens disponibles est rendue plus sensible encore par **leur mauvaise répartition**. L'échelon central de contrôle, regroupé au sein de « la mission d'organisation des contrôles » qui relève de la DGEFP, a pour mission **de contrôler 85% des fonds collectés au profit de la formation professionnelle alors même que ses effectifs ne représentent que 6% de l'ensemble des effectifs de contrôle du ministère et de ses services déconcentrés.**

Des dysfonctionnements évidents

Dans un rapport rendu le 1er octobre 2008 sur le système de formation professionnelle français, la Cour des Comptes **dénonçait déjà 3 dysfonctionnements** :

- **La formation initiale (lycées professionnels et apprentissage) des futurs travailleurs, serait inefficace en matière d'insertion sur le marché du travail**
- **La formation continue serait inadaptée pour les 60.000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme**
- **Les circuits financiers de la formation continue seraient opaques**

Or aucune mesure ne semble avoir été prise depuis pour remédier à ces dysfonctionnements.

Il existe également un problème important au niveau des contributions versées aux OPCA par les entreprises. **Les PME financent la formation des grandes entreprises du fait du versement de contributions supérieures aux dépenses prises en charge par les OPCA.**

Pour pallier à ces incohérences, la Cour des Comptes préconise notamment les recommandations suivantes en matière de financement de ces formations :

- La réduction du nombre d'OPCA via un relèvement du montant de seuil de collecte
- La création d'un « fonds régional pour la formation tout au long de la vie » rassemblant l'ensemble des fonds actuellement éparpillés entre les différents acteurs (Etat, région, entreprises ...) et qui aurait vocation à financer les actions de formation répondant à des priorités locales
- Une collecte de la taxe d'apprentissage et des fonds de formation par un organisme unique, voire par les Urssaf
- Eventuellement, la suppression de l'obligation de financement pesant sur les entreprises « au moins pour la part de 0 ,9% » et la mise en place d'u système de péréquation destiné à financer l'accès des publics prioritaires à la formation.

Wall Street Institute propose d'autres solutions en complément

Contrairement aux autres organismes de formation, **la clientèle du Wall Street Institute est composée pour moitié de particuliers qui paient leurs formations de leur propre poche, et pour moitié d'entreprises qui financent, dans le cadre de la formation continue, la formation de leurs salariés.**

Wall Street Institute dispose ainsi d'un laboratoire à grande échelle permettant de comparer l'efficacité d'un système complexe qui déresponsabilise totalement l'employé suivant une formation professionnelle, contrairement à la formation suivie de façon individuelle.

Constat n°1 : Quand l'apprenant paye sa formation de sa propre poche, il est deux à quatre fois plus assidu...

**...Un pavé dans la marre de la formation continue...
Mais une mesure très simple permettrait de résoudre le problème...**

Natanael Wright, président de Wall Street Institute France : « *Nos chiffres montrent que lorsqu'un apprenant paye sa formation de sa propre poche, son taux d'assiduité en cours est deux fois supérieur à celui d'un apprenant voyant sa formation payée par la formation continue. Et il est 4 fois supérieur à celui des chômeurs dont la formation est prise en charge par le Pôle Emploi.* »

Or un stagiaire qui ne vient pas ne peut pas progresser !

Notre système de formation continue déresponsabilise le stagiaire qui ne suit pas sa formation. Ce dernier n'est jamais sanctionné (ni par son entreprise, ni par le Pôle Emploi pour les chômeurs). La collectivité ne peut pas continuer à attribuer des budgets à des personnes qui ne viennent pas en cours et en pure perte car la personne qui ne suit pas sa formation jusqu'au bout devra de toute façon recommencer au départ lors d'une prochaine formation. Il est temps que l'administration cesse de vouloir former des chômeurs pour les sortir des chiffres du chômage et commence à les former afin qu'ils acquièrent une compétence qui leur permettra de trouver un travail.

Prétendre, comme nous l'entendons trop souvent, qu'un chômeur qui ne suivrait que 12 heures d'anglais pourrait être opérationnel est une aberration.

Lâcher un chômeur en formation sans se soucier de s'il suit ou non sa formation et sans sanction en cas de non assiduité est une démission pure et simple des services de l'État.

Le système repose sur le présupposé qu'un stagiaire entrant en formation sera heureux de le faire, et qu'il suivra chaque heure proposée. Les faits démontrent le contraire.

Il faut donc trouver un moyen équitable et juste de responsabiliser financièrement tout stagiaire qui demanderait une formation sans se donner la peine de la suivre.

MESURE N°1

L'apport d'un chèque de caution (non encaissé) équivalent à 10% du montant de la formation pourrait être demandé à tout salarié ou chômeur suivant une formation.

La mesure serait équitable et juste car le chèque ne serait encaissé que si la présence du stagiaire à ses cours était inférieure à 80%, sans aucune excuse valable.

Si le stagiaire est assidu, le chèque ne sera pas encaissé, que le stagiaire échoue ou non à sa formation.

Cette mesure serait juste car elle ne sanctionnerait pas les plus démunis : il ne s'agit

pas d'une participation à hauteur de 10% du coût de la formation, mais d'un chèque de caution non encaissé.

Chez Wall Street Institute, la progression du stagiaire est garantie par contrat. Si l'organisme de formation s'engage, alors le stagiaire doit s'engager aussi.

**Constat n°2 : Alors que les particuliers font un meilleur usage des fonds alloués à la formation, aucune mesure ne les incite à le faire...
Pire : ce sont les seuls à ne pas être aidés...**

- Si vous êtes salarié, alors la Formation Continue pourra prendre votre formation en charge
- Si vous êtes chômeur, alors le Pôle Emploi pourra prendre en charge votre formation
- Si vous êtes un particulier qui ne souhaite pas prendre des cours de groupe, mais plutôt des cours particuliers à domicile, alors vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% au titre des services à la personne

Mais si vous êtes un particulier qui souhaite profiter de tarifs raisonnables en prenant des cours de groupe et qui se donne la peine de se déplacer dans un centre de formation, alors vous êtes tout simplement laissé-pour-compte : personne ne vous financera. Ni le Pôle Emploi, ni la Formation Continue, ni l'Etat sous forme de déduction d'impôts.

Ceci est une injustice.

Natanael Wright, président de Wall Street Institute France : **« S'il ne devait y avoir qu'une seule aide à la formation, celle-ci devrait être réservée aux particuliers qui font l'effort de se former et de se déplacer dans des centres de formation où le coût de la formation est moindre et qui acceptent de payer une partie (aujourd'hui la totalité) de leur formation. »**

MESURE N°2

S'il ne devait y avoir qu'une seule mesure d'aide à la formation, celle-ci devrait être un crédit d'impôts de 50% de l'investissement réalisé par une personne physique pour sa propre formation comme c'est le cas dans de nombreux pays.

Après tout, cette personne paierait tout de même les autres 50%, alors que les bénéficiaires actuels de la formation continue, du DIF ou du Pôle Emploi ne paient rien du tout.

Ce crédit d'impôt pourrait être financé par les fonds de la formation continue, fonds qui seraient alors utilisés efficacement.

A propos de Wall Street Institute

Wall Street Institute appartient depuis septembre 2010 au groupe britannique Pearson, numéro un mondial de l'édition scolaire. L'enseigne compte 440 centres dans le monde, répartis dans plus de 27 pays, pour environ 160 000 stagiaires.

En France, Wall Street Institute réalise un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros fin 2010, compte 25 000 élèves formés chaque année et un effectif de 800 collaborateurs. L'enseigne est ainsi le leader français de la formation à l'anglais aussi bien auprès des entreprises que des particuliers.

Forte de son réseau de 64 enseignes, l'entreprise est en plein développement et prévoit l'ouverture de 100 centres supplémentaires en France dans les 10 prochaines années.

Depuis 1993, Natanaël Wright a porté le développement de Wall Street Institute en France, faisant passer en 14 ans le chiffre d'affaires de 700 000 € à 41 M€ et le nombre de centres de 1 à 64. Il est aujourd'hui à la tête du groupe en France, directement et sous forme de franchise. Natanaël Wright milite activement à la promotion et l'accompagnement de l'entrepreneuriat en France, par son investissement auprès de réseaux et d'associations concernés par le sujet (Journées de l'Entrepreneur, Réseau Entreprendre, Parrainer la Croissance...).

Pour plus d'informations : www.wallstreetinstitute.fr

Contacts presse :**Agence La Maison Link RP**

Vincent SAMUEL

T : +33 (0)1 53 32 11 85

vincent.samuel@linkrp.eu

Aurore CHIQUOT

T : +33 (0)1 53 32 11 83

aurore.chiquot@linkrp.eu